

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 35 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Chistian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patricia COLIN - François FRANCESCHI - Danielle MILON - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 006-345/08/BC

■ Marchés n° 05/002, 05/136, 06/116, 06/146, 06/178, 07/042 et 07/055 passés avec la société COLAS RAIL - Approbation des avenants de transfert au bénéfice de la société COLAS RAIL

DAJ 08/1402/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a conclu avec la société COLAS RAIL les marchés :

n° 05/002 – Modernisation et prolongement de la ligne 68 Noailles – Les Caillols

n° 05/136 – Modernisation et prolongement de la ligne 68 Noailles – Les Caillols - Systèmes I6

n° 06/116 – SFS, CCTT, LT, SIG EXISTANT, THF

n° 06/146 – Modernisation et prolongement de la ligne 68 Noailles – Les Caillols – Ventilation Désenfumage

n° 06/178 – Equipements d'exploitation courants faibles – Marché 5

n° 07/042 – Désenfumage et Ventilation du Métro

n° 07/055 – Prestations et travaux de voies ferrées pour le prolongement de la ligne 1 du métro.

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2008 la société SECO RAIL a approuvé la fusion par voie d'absorption et la dissolution sans liquidation de la société COLAS RAIL.
Suite à cette fusion absorption, la société SECO RAIL a changé sa dénomination sociale en COLAS RAIL.

Il convient donc de transférer les marchés cités ci-dessus à la société COLAS RAIL afin d'assurer la continuité du service.

Compte tenu de ces dispositions, il est proposé au Bureau de la Communauté Urbaine d'approuver les avenants de transfert de ces marchés.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004- 314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La fusion absorption par la société SECO RAIL de la société COLAS RAIL
- Le changement de dénomination sociale de la société SECO RAIL devenu COLAS RAIL
- La nécessité d'assurer la continuité du marché en cours sans engendrer de retards préjudiciables à la Communauté Urbaine d'une part et de payer les prestations à la société d'autre part.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les avenants de transfert ci-annexés aux marchés :

- n° 05/002 – Modernisation et prolongement de la ligne 68 Noailles – Les Caillols
- n° 05/136 – Modernisation et prolongement de la ligne 68 Noailles – Les Caillols - Systèmes I6
- n° 06/116 – SFS, CCTT, LT, SIG EXISTANT, THF
- n° 06/146 – Modernisation et prolongement de la ligne 68 Noailles – Les Caillols – Ventilation Désenfumage
- n° 06/178 – Equipements d'exploitation courants faibles – Marché 5
- n° 07/042 – Désenfumage et Ventilation du Métro
- n° 07/055 – Prestations et travaux de voies ferrées pour le prolongement de la ligne 1 du métro.

aux termes desquels la société COLAS RAIL se substitue à COLAS RAIL dans tous les droits et obligations des marchés précités.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant, est autorisé à signer lesdits avenants.

Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté Urbaine

Le Vice-Président Délégué
aux Ressources Humaines

Vincent COULOMB

Bernard MOREL

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI